



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin académique

n°919

du 28 février 2022



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin académique n° 919 du 28 février 2022

Sommaire

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques		
- Détachement dans le corps des personnels de direction de classe normale - Année 2022		3
- Appel à candidatures - Fondé de pouvoir - LPO Jean Henri Fabre - Carpentras		5

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Bernard BEIGNIER - Recteur de la Région académique
Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités
REDACTEUR EN CHEF : Bruno MARTIN - Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille
CONCEPTION, RÉALISATION : Thomas PRESTIGIACOMO (Tel : 04 42 91 75 12)
ce.ba@ac-aix-marseille.fr



DIEPAT/22-919-1378 du 28/02/2022

**DETACHEMENT DANS LE CORPS DES PERSONNELS DE DIRECTION DE CLASSE NORMALE -
ANNEE 2022**

Références : Loi n°83-634 du 13 juillet 1983, et notamment son article 13 bis, portant droits et obligations des fonctionnaires - Décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié le 11 août 2020, portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale - Note de service ministérielle MEND 2126259N du 24/12/2021 parue au bulletin officiel n°3 du 20 janvier 2022

Destinataires : Mesdames et Messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale, les chefs d'établissements publics, les IA-IPR établissements et vie scolaire

Dossier suivi par : Mme QUARANTA - chef du bureau des personnels d'encadrement, ITRF et médico-sociaux - Tel : 04 42 91 74 37 - nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr - Mme JUVENAL-LAMBERT - gestion des personnels de direction de A>K - Tel : 04 42 91 73 70 - caroline.juvenal-lambert@ac-aix-marseille.fr - Mme PETRUCCI - gestion des personnels de direction de L>Z - Tel : 04 42 91 73 21 - aurelie.serra@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat Diepat - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Une des voies d'accès au corps des personnels de direction est l'accueil en détachement. Désormais, les demandes d'accueil en détachement s'effectuent sur dossier et sur poste.

La note de service ministérielle relative au recrutement par liste d'aptitude et par détachement dans le corps des personnels de direction est parue au bulletin officiel de l'éducation nationale du jeudi 20 janvier 2022.

Au titre de la rentrée scolaire 2022, **30 postes** sont proposés dans la très grande majorité des académies métropolitaines. Ils feront l'objet, à compter du mercredi 9 février 2022 et jusqu'au mardi 8 mars 2022, de la publication d'une fiche unique de profil sur le site de la Place de l'emploi public (www.place-emploi-public.gouv.fr).

Le détachement est prononcé pour une période de trois ans. A chaque année scolaire, les agents peuvent, sur leur demande, être intégrés dans le corps des personnels de direction ou solliciter le renouvellement de leur détachement pour une durée de deux ans au plus ou solliciter la réintégration dans leur corps d'origine.

Je vous demande de diffuser les présentes dispositions de la manière la plus large possible auprès des personnels placés sous votre autorité.

I- Conditions d'accès (article 13 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983)

Outre la condition préalable d'être titulaire de la fonction publique, deux conditions cumulatives doivent être respectées pour prononcer le détachement ou l'intégration :

→ le détachement ne peut avoir lieu qu'entre deux corps et/ou cadres d'emploi appartenant à la même catégorie

→ les corps et cadres d'emploi doivent être de niveau comparable : le niveau des missions s'apprécie au regard des activités, des emplois, et des responsabilités que les candidats ont vocation à exercer

II- Candidatures

Les candidats à un accueil en détachement dans le corps des personnels de direction devront saisir leur candidature via l'application Colibris à l'adresse suivante :

<https://demarches.colibris.education.gouv.fr/rh-detachement-pdir-candidature/>

entre le mercredi 9 février 2022 12h00 et le mardi 8 mars 2022 12h00 (heure de Paris).

Le nombre de vœux sur poste est fixé à 3 au maximum. Le dossier de candidature devra s'accompagner des pièces justificatives obligatoires suivantes, à télécharger dans Colibris :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Le dernier arrêté d'avancement d'échelon
- Un état des services validé par l'autorité hiérarchique
-

Toute candidature incomplète ne sera pas examinée.

Important :

Chaque candidat retenu par la Direction de l'Encadrement sera convoqué à un entretien **la première quinzaine d'avril**, conduit par les directeurs académiques adjoints, les inspecteurs établissements et vie scolaire, le délégué académique à la formation des personnels d'encadrement du rectorat et/ou les cadres de la DIEPAT (division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques du rectorat).

Cet entretien sera déterminant pour formaliser un avis sur chaque candidature en fonction des qualités professionnelles constatées sur la capacité du candidat, d'une part à exercer des fonctions de personnels de direction et d'autre part à occuper le type de poste sollicité.

L'entretien servira également à informer les candidats de la nature et des exigences du poste proposé au détachement et à établir un classement préférentiel.

III- Propositions d'affectation

Le **jeudi 21 avril 2022**, l'administration centrale adressera à chacun des candidats retenus un courrier les informant de leur accueil en détachement dans le corps des personnels de direction et précisant le poste obtenu. Il sera suivi courant mai-juin d'un arrêté ministériel d'accueil en détachement puis d'un arrêté académique d'affectation sur poste et de reclassement.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



DIEPAT/22-919-1379 du 28/02/2022

APPEL A CANDIDATURES - FONDE DE POUVOIR - LPO JEAN HENRI FABRE - CARPENTRAS

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires de catégories A

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr - Tel
secrétariat de division : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste suivant est vacant à compter du 1^{er} avril 2022.

- Fondé de pouvoir – LPO Jean Henri Fabre

Le poste est localisé à CARPENTRAS (84)

Ce poste a fait également l'objet d'une publication sur la PEP.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le lundi 14 mars 2022 par voie électronique à :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



FICHE DE POSTE

FONDE DE POUVOIR

LPO Jean Henri Fabre - Carpentras

I. Description du poste

- Fonction à assurer : Adjoint de l'agent comptable - Gestion matérielle et comptable
- Grade(s) souhaité(s) : AAE ou APAE ou titulaire de catégorie A
- Statut du poste : Vacant à compter du 1^{er} avril 2022
- Nature du poste : Titulaire
- Missions : Chargé de la comptabilité de 2 établissements rattachés + 1 partie de la gestion matérielle de la Cité scolaire JH Fabre

II. Régime indemnitaire :

- NBI : 0
- Groupe IFSE et montant mensuel en euros : groupe 3 (1000 €)
- Poste logé : non

III. Implantation géographique :

- Localisation du poste : Lycée polyvalent Jean Henri Fabre
- Lieu d'affectation : 387 avenue du Mont Ventoux 84 208 Carpentras
- Service d'affectation : Intendance

IV. Environnement de l'emploi :

Budget de l'établissement : 1 935 136 € (budget primitif 2022)

Compositions et effectifs :

Nombre d'élèves : 1 742 Nombre d'enseignants : 150

Nombre de personnels :

- Personnels de direction 3 + DDFPT : 1
- CPE : 4
- PsyEN : 3
- ATSS : administratifs 9 + infirmière scolaire 2 + assistante sociale 1
- AED et AESH : AED 18 + AESH 8
- Personnels techniques : 32 ATEE

Le lycée Jean Henri Fabre est le siège d'une agence comptable comprenant 6 établissements (lycée support comptable + 1 lycée + 4 collèges).

Spécificités du poste :

- Vague 2 OPALE
- Cité scolaire

V. Description de la fonction :

Missions et activités principales :

- Sous le contrôle de l'agent comptable, le fondé de pouvoir assure aux cotés de celui-ci :
 - En qualité de cadre, la supervision des activités de l'agence comptable
 - La veille calendaire
 - L'encadrement et la supervision des activités des régies
 - La supervision des écritures comptables (veille de la régularité, la sincérité et la continuité des écritures comptables)

Une mission d'aide et de soutien comptables aux établissements rattachés

- Il participe à la conception du contrôle interne comptable et à sa mise en œuvre.
- Il pourra recevoir mandat de l'agent comptable conformément aux dispositions de l'article 16 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 qui prévoit que « les comptables publics peuvent désigner des mandataires ayant qualité pour agir en leur nom et sous leur responsabilité » garantissant ainsi la continuité du service public. L'article R421-63 du Code de l'éducation prévoit également : « Lorsque le conseil d'administration d'un établissement membre d'un groupement est appelé à examiner une question relative à l'organisation financière, l'agent comptable ou son représentant assiste aux travaux du conseil avec voix consultative. »

Connaissances et savoirs :

Connaissance des règles de la comptabilité générale

Connaissance des procédures budgétaires applicables aux EPLE

Connaissance de la réglementation en vigueur en relation avec les missions, notamment dans le domaine de la sécurité

Connaissance de l'établissement et de ses acteurs

Capacité à travailler en équipe

Maîtrise des outils de bureautique (GFC, EXCEL)

Savoir-être :

Loyauté, discrétion, confidentialité, rigueur, adaptabilité, sens de l'organisation et de l'anticipation, méthode, réactivité.

Esprit d'analyse et de synthèse

Aptitude à la communication, à l'écoute, au dialogue, à la concertation

Capacité à rendre compte

VI. Contraintes particulières :

Missions dans le domaine de la gestion budgétaire et comptable

VII. Procédure pour candidater :

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois dernières évaluations professionnelles doivent être adressés dans un délai de 15 jours suivant la présente publication, par la voie hiérarchique, à la DIEPAT, place Lucien PAYE 13621 Aix-en – Provence cedex 1 par courriel à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidats préciseront dans leur message d'accompagnement du courriel, l'intitulé de l'emploi pour lequel ils postulent ainsi que leur grade.

Les candidats d'une autre administration devront fournir un avis favorable de détachement de leur administration d'origine en cas de recrutement par l'académie d'Aix-Marseille.

Personne à contacter pour plus d'informations :

Mme Catherine JULLIAN, chef d'établissement,

Mail professionnel : ce.0840015k@ac-aix-marseille.fr

Numéro de téléphone de contact : 04 90 63 05 83

Mme Coralie COLOMBIE, agent comptable,

Mail professionnel : ges.lyc.fabre@ac-aix-marseille.fr

Numéro de téléphone de contact : 04 90 63 05 83

M. SADAILLAN, chef de bureau des personnels administratifs (DIEPAT – RECTORAT),
pascal.sadailan@ac-aix-marseille.fr Tél. 04 42 91 72 28